

CYGON[®] 480 EC
INSECTICIDE SYSTÉMIQUE

CONTENU NET : 10 LITRES

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI

En concentré émulsifiable à base de diméthoate

Insecticide systémique pour supprimer les insectes sur les plantes à fleurs, arbustes et arbres ornementaux, légumes, fruits et plantes de grandes cultures mentionnés.

PRINCIPE ACTIF : Diméthoate 480 g/L

No D'HOMOLOGATION 9807 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

DANGER



POISON

La Coopérative Interprovinciale Limitée,
C.P. Boite 1050, Saskatoon, Saskatchewan S7K 3M9
1-204-233-3461

MISES EN GARDE : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Peut être dangereux ou mortel si avalé, respiré ou absorbé par la peau. Éviter de respirer les vapeurs ou la buée de pulvérisation. N'utiliser que dans un endroit bien ventilé. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Se laver à fond après avoir manipulé le produit et avant de manger ou de fumer. Éviter de contaminer les aliments pour humains ou pour animaux. Ne pas utiliser dans les locaux où l'on traite ou conserve le lait. Ne pas contaminer les aliments des humains et des animaux, les trémies ou les abreuvoirs. Ne pas mélanger à la chaux ni appliquer moins de 2 semaines après le chaulage des surfaces. Ne pas utiliser dans les maisons. Garder l'équipement de protection individuelle suivant à portée de main pour l'utiliser en cas d'urgence (c'est-à-dire bris de l'emballage, déversement ou panne de matériel) : combinaison et gants résistants aux produits chimiques, couvre-chef résistant aux produits chimiques et un respirateur. Garder à l'écart de la chaleur, des étincelles ou d'une flamme nue. Ne pas exposer directement au soleil. Expédier et entreposer entre 4°C et 30°C. Retirer les animaux de l'endroit à traiter avant l'application. Très toxique pour les oiseaux, les abeilles et la faune. Ne pas traiter lorsque les abeilles butinent. Appliquer uniquement lorsque la possibilité de dérive vers des zones d'habitation ou d'activités humaines comme des maisons, des chalets, des écoles et des sites récréatifs est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé pour l'application et des réglages du pulvérisateur. Ne pas utiliser dans les serres. Il est interdit d'utiliser ce produit autour des résidences et d'autres aires résidentielles comme les parcs, les terrains d'écoles et les terrains de jeux. Ce produit ne peut être utilisé par les particuliers ni par aucun autre utilisateur non certifié.

MESURES TECHNIQUES DE PROTECTION ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

INDIVIDUELLE : S'il vous plaît se référer à l'étiquette pour des directions spécifiques, des équipements et des contrôles concernant mélange et chargement des liquides et de l'application par : voie aérienne; par moyen : d'une rampe d'aspersion, d'un pulvérisateur pneumatique, d'un pulvérisateur manuel, d'un pulvérisateur à main à compression manuelle ou d'un pulvérisateur à réservoir dorsal, d'un pulvérisateur pour emprises ; ou au moyen de bassinage du sol, par injection dans le sol ou par chimigation.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES : TOXIQUE pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées par pulvérisation directe, par la dérive de pulvérisation ou par contact avec des résidus présents sur les feuilles, le pollen et le nectar des plantes cultivées et des mauvaises herbes qui produisent des fleurs. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs pour les abeilles dans les habitats situés à proximité du site d'application. Éviter d'appliquer le produit lorsque les abeilles butinent dans le couvert végétal contenant des mauvaises herbes en pleine floraison dans la zone de traitement. Pour réduire encore davantage l'exposition des insectes pollinisateurs, consulter le document Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides - Pratiques exemplaires de gestion sur le site Web de Santé Canada (www.santecanada.gc.ca/pollinisateurs). Suivre les instructions propres à la culture pour savoir quand appliquer le produit. Pour les applications sur les cultures qui attirent beaucoup les insectes pollinisateurs (luzerne, trèfle, canola, carthame, bleuets, cerises, pêches, poires, asperges et plantes ornementales d'extérieur, à l'exception des conifères à feuillage persistant), ou lorsqu'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques : NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ni dans les 5 jours précédant la floraison. Pour les applications sur toutes les autres cultures : Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. TOXIQUE pour certains insectes utiles. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs pour les insectes utiles dans les habitats à proximité des zones traitées, comme les haies et les terrains boisés. TOXIQUE pour les oiseaux, les mammifères et les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons sans pulvérisation précisées dans le MODE D'EMPLOI. Ce produit contient un distillat de pétrole qui est modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets. Afin de réduire le ruissellement des zones traitées jusqu'aux habitats aquatiques, évaluer les caractéristiques et les conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et les conditions propices au

ruissellement sont notamment des pluies abondantes, une pente modérée à abrupte, un sol nu et mal drainé (par exemple sols compactés ou à texture fine, comme l'argile). Éviter d'appliquer le produit si des précipitations abondantes sont prévues. Il est possible de réduire la contamination des milieux aquatiques par le ruissellement en aménageant une bande de végétation entre la zone à traiter et le plan d'eau.

PREMIERS SOINS : En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer IMMÉDIATEMENT la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'ingestion**, appeler un centre anti-poison ou un médecin IMMÉDIATEMENT pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. **En cas d'inhalation**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Traiter selon les symptômes.

Le diméthoate est un composé organophosphoré qui inhibe l'activité de la cholinestérase. Les symptômes habituels d'une surexposition aux inhibiteurs de la cholinestérase sont les maux de tête, les nausées, les étourdissements, une sudation et une salivation excessives, l'écoulement nasal et le larmolement. Dans les cas d'intoxication grave, les symptômes peuvent être des contractions musculaires, une faiblesse, des tremblements, une perte de coordination, des vomissements, des crampes abdominales et la diarrhée. Lorsque l'intoxication constitue un danger de mort, on observe une perte de conscience, de l'incontinence, des convulsions et une dépression respiratoire accompagnée d'une composante cardiovasculaire secondaire. Il faut traiter les symptômes. S'il y a eu exposition, les analyses de la cholinestérase plasmatique et érythrocytaire peuvent donner une idée du degré d'exposition (il est utile, à cette fin, de disposer des données de base). L'atropine, administrée uniquement par injection, est l'antidote privilégié.

Les oximes (comme le chlorure de pralidoxime) peuvent avoir un effet thérapeutique s'ils sont administrés dès les premiers symptômes. Cependant, il ne faut les administrer qu'avec de l'atropine. En cas d'intoxication aiguë grave, administrer les antidotes immédiatement après avoir rétabli la perméabilité des voies respiratoires et la respiration. En cas d'exposition par voie orale, la décision de provoquer ou non le vomissement doit être prise par le médecin traitant.

RINÇAGE ET ÉLIMINATION : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

2020-0145

2020-02-11

DÉVERSEMENT : En cas de déversement accidentel de CYGON 480 EC INSECTICIDE SYSTÉMIQUE, brosser immédiatement l'endroit souillé à l'aide d'une forte solution de savon à lessive ou un savon à la soude caustique – un simple détergent ne suffit pas. Des brossages répétés peuvent s'imposer pour les surfaces de bois uni. Éviter tout déversement sur quelque type de carreaux (tuiles) ou de linoléum.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

®Marque déposée de la Cheminova

CYGON[®] 480 EC
INSECTICIDE SYSTÉMIQUE

CONTENU NET : 10 LITRES

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI

En concentré émulsifiable à base de diméthoate

Insecticide systémique pour supprimer les insectes sur les plantes à fleurs, arbustes et arbres ornementaux, légumes, fruits et plantes de grandes cultures mentionnés.

PRINCIPE ACTIF : Diméthoate 480 g/L

No D'HOMOLOGATION 9807 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

DANGER



POISON

La Coopérative Interprovinciale Limitée,
C.P. Boite1050, Saskatoon, Saskatchewan S7K 3M9
1-204-233-3461

RC 545-0316

CYGON® 480 EC INSECTICIDE SYSTÉMIQUE

APPLICATIONS GÉNÉRALES : CYGON 480 EC INSECTICIDE SYSTÉMIQUE est efficace de façon générale pour supprimer les pucerons, sauterelles, mouches domestiques, cicadelles, mineuses des feuilles, acariens (mites), kermès, punaises ternes et thrips.

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Peut être dangereux ou mortel si avalé, respiré ou absorbé par la peau. Éviter de respirer les vapeurs ou la brume de pulvérisation. N'utiliser que dans un endroit bien ventilé. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Se laver à fond après avoir manipulé le produit et avant de manger ou de fumer. Éviter de contaminer les aliments pour humains ou pour animaux. Ne pas utiliser dans les locaux où l'on traite ou conserve le lait. Ne pas contaminer les aliments des humains et des animaux, les trémies ou les abreuvoirs. Ne pas mélanger à la chaux ni appliquer moins de 2 semaines après le chaulage des surfaces. Ne pas utiliser dans les maisons. Garder l'équipement de protection individuelle suivant à portée de main pour l'utiliser en cas d'urgence (c'est-à-dire bris de l'emballage, déversement ou panne de matériel) : combinaison et gants résistants aux produits chimiques, couvre-chef résistant aux produits chimiques et un respirateur. Garder à l'écart de la chaleur, des étincelles ou d'une flamme nue. Ne pas exposer directement au soleil. Expédier et entreposer entre 4°C et 30°C. Retirer les animaux de l'endroit à traiter avant l'application. Très toxique pour les oiseaux, les abeilles et la faune. Ne pas traiter lorsque les abeilles butinent. Appliquer uniquement lorsque la possibilité de dérive vers des zones d'habitation ou d'activités humaines comme des maisons, des chalets, des écoles et des sites récréatifs est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé pour l'application et des réglages du pulvérisateur. Ne pas utiliser dans les serres. Il est interdit d'utiliser ce produit autour des résidences et d'autres aires résidentielles comme les parcs, les terrains d'écoles et les terrains de jeux. Ce produit ne peut être utilisé par les particuliers ni par aucun autre utilisateur non certifié.

MESURES TECHNIQUES DE PROTECTION ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE :

- A. Mélange et chargement des liquides (tous les usages sauf en foresterie). Porter une combinaison résistante aux produits chimiques par-dessus un pantalon et un vêtement à manches longues, des chaussures résistantes aux produits chimiques, des chaussettes, des gants résistants aux produits chimiques, des lunettes de protection ou un masque facial, et une protection respiratoire acceptable. Par protection respiratoire acceptable on entend un respirateur muni soit d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée NIOSH et pourvu d'un préfiltre approuvé pour les pesticides, soit d'une boîte filtrante approuvée NIOSH pour les pesticides.
- B. Mélange et chargement de liquides (foresterie : pruche, épinette, sapin baumier). Employer un système fermé pour le mélange et pour le chargement en vue d'un traitement par voie aérienne en foresterie (pruche, épinette et sapin baumier). Porter une combinaison en coton par-dessus un pantalon et un vêtement à manches longues, des chaussures résistantes aux produits chimiques, des chaussettes, des gants résistants aux produits chimiques, et des lunettes de protection ou un masque facial.
- C. Mélange et chargement de liquides (foresterie : Douglas taxifolié (semenciers), épinette de Sitka (semenciers), épinettes (semenciers et milieux forestiers)). Pendant le mélange et le chargement du produit ainsi que durant le nettoyage et la réparation du matériel, porter une combinaison résistante aux produits chimiques par-dessus un pantalon et un vêtement à manches longues, des chaussures résistantes aux produits chimiques, des chaussettes, des gants résistants aux produits chimiques, des lunettes de protection ou un écran facial et une protection respiratoire acceptable. Par protection respiratoire acceptable on entend un respirateur muni SOIT d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée NIOSH et pourvu d'un préfiltre approuvé pour les pesticides, SOIT d'une boîte filtrante approuvée NIOSH pour les pesticides.
- D. Application par voie aérienne. Porter une combinaison en coton par-dessus un pantalon et un vêtement à manches longues, des chaussures et des chaussettes.
- E. Application au moyen d'une rampe d'aspersion. Pour l'application au moyen d'une rampe d'aspersion, travailler dans une cabine fermée offrant une barrière physique et une protection respiratoire (c'est-à-dire une cabine munie d'un dispositif de filtration des poussières et des embruns et/ou d'un dispositif de purification des vapeurs et des gaz). La cabine fermée doit être munie d'une barrière résistante aux produits chimiques qui isole complètement l'occupant et qui empêche tout contact avec les pesticides présents à l'extérieur de la cabine. Porter une combinaison de coton par-dessus un pantalon et un vêtement à manches longues, des chaussures résistantes aux produits chimiques et des

chaussettes. Il n'est pas nécessaire de porter des gants résistants aux produits chimiques lorsqu'on conduit un véhicule à cabine fermée, mais il faut en porter pendant le nettoyage et la réparation du matériel.

- F. Traitement au moyen d'un pulvérisateur pneumatique. Pour l'application à l'aide d'un pulvérisateur pneumatique, travailler dans une cabine fermée offrant une barrière physique et une protection respiratoire (c'est-à-dire une cabine munie d'un dispositif de filtration des poussières et des embruns et/ou d'un dispositif de purification des vapeurs et des gaz). La cabine fermée doit être munie d'une barrière résistante aux produits chimiques qui isole complètement l'occupant et qui empêche tout contact avec les pesticides présents à l'extérieur de la cabine. Porter une combinaison en coton par-dessus un pantalon et un vêtement à manches longues, des chaussures résistants aux produits chimiques et des chaussettes. Il n'est pas nécessaire de porter des gants résistants aux produits chimiques lorsqu'on conduit un véhicule à cabine fermée, mais il faut en porter pendant le nettoyage et la réparation du matériel. S'il est impossible d'employer une cabine fermée, porter une combinaison résistante aux produits chimiques par-dessus un pantalon et un vêtement à manches longues, des chaussures résistants aux produits chimiques, des chaussettes, des gants résistants aux produits chimiques et un couvre-chef résistant aux produits chimiques. Les couvre-chefs acceptables sont notamment ceux de type So'Wester, les chapeaux imperméables à large bord, et les cagoules offrant une protection suffisante du cou. Pendant le traitement, ne pas porter les mains au visage ou sur d'autres parties du corps qui ne sont pas protégées.
- G. Application au moyen d'un pulvérisateur manuel. Porter une combinaison résistante aux produits chimiques par-dessus un pantalon et un vêtement à manches longues, des chaussures résistants aux produits chimiques, des chaussettes, des gants résistants aux produits chimiques et une protection respiratoire acceptable. Par protection respiratoire acceptable on entend un respirateur muni soit d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée NIOSH et pourvu d'un préfiltre approuvé pour les pesticides, soit d'une boîte filtrante approuvée NIOSH pour les pesticides. Limiter la quantité de matière active manipulée par jour à 2,8 kg par personne (environ 2 950 L à une dose de 0,96 g m.a./L) lorsque le produit est appliqué à l'aide d'un pulvérisateur manuel.
- H. Application au moyen d'un pulvérisateur à main à compression manuelle ou d'un pulvérisateur à réservoir dorsal (Douglas taxifolié (semenciers), épinette de Sitka (semenciers), épinettes (semenciers et milieux forestiers)). Porter une combinaison résistante aux produits chimiques par-dessus un pantalon et un vêtement à manches longues, des chaussures résistants aux produits chimiques, des chaussettes, des gants résistants aux produits chimiques et une protection respiratoire acceptable. Par protection respiratoire acceptable on entend un respirateur muni soit d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée NIOSH et pourvu d'un préfiltre approuvé pour les pesticides, soit d'une boîte filtrante approuvée NIOSH pour les pesticides. NE PAS appliquer au moyen d'un pulvérisateur manuel à compression mécanique. N'utiliser qu'avec un pulvérisateur à main à compression manuelle ou un pulvérisateur à réservoir dorsal.
- I. Application au moyen d'un pulvérisateur pour emprises. Pendant le mélange, le chargement et l'application du produit ainsi que durant le nettoyage et la réparation du matériel, porter une combinaison résistante aux produits chimiques par-dessus un pantalon et un vêtement à manches longues, des chaussures résistants aux produits chimiques, des chaussettes, des gants résistants aux produits chimiques et des lunettes de protection ou un écran facial.
- J. Traitement par bassinage du sol, par injection dans le sol ou par chimigation. Porter une combinaison résistante aux produits chimiques par-dessus un pantalon et un vêtement à manches longues, des chaussures résistants aux produits chimiques, des chaussettes, des gants résistants aux produits chimiques et une protection respiratoire acceptable. Par protection respiratoire acceptable on entend un respirateur muni soit d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée NIOSH et pourvu d'un préfiltre approuvé pour les pesticides, soit d'une boîte filtrante approuvée NIOSH pour les pesticides.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES : TOXIQUE pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées par pulvérisation directe, par la dérive de pulvérisation ou par contact avec des résidus présents sur les feuilles, le pollen et le nectar des plantes cultivées et des mauvaises herbes qui produisent des fleurs. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs pour les abeilles dans les habitats situés à proximité du site d'application. Éviter d'appliquer le produit lorsque les abeilles butinent dans le couvert végétal contenant des mauvaises herbes en pleine floraison dans la zone de traitement. Pour réduire encore davantage l'exposition des insectes pollinisateurs, consulter le document Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides - Pratiques exemplaires de gestion sur le site Web de Santé Canada (www.santecanada.gc.ca/pollinisateurs). Suivre les instructions propres à la culture pour savoir quand appliquer le produit. Pour les applications sur les cultures qui attirent beaucoup les insectes pollinisateurs (luzerne, trèfle,

canola, carthame, bleuets, cerises, pêches, poires, asperges et plantes ornementales d'extérieur, à l'exception des conifères à feuillage persistant), ou lorsqu'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques : NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ni dans les 5 jours précédant la floraison. Pour les applications sur toutes les autres cultures : Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. TOXIQUE pour certains insectes utiles. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs pour les insectes utiles dans les habitats à proximité des zones traitées, comme les haies et les terrains boisés. TOXIQUE pour les oiseaux, les mammifères et les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons sans pulvérisation précisées dans le MODE D'EMPLOI. Ce produit contient un distillat de pétrole qui est modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets. Afin de réduire le ruissellement des zones traitées jusqu'aux habitats aquatiques, évaluer les caractéristiques et les conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et les conditions propices au ruissellement sont notamment des pluies abondantes, une pente modérée à abrupte, un sol nu et mal drainé (par exemple sols compactés ou à texture fine, comme l'argile). Éviter d'appliquer le produit si des précipitations abondantes sont prévues. Il est possible de réduire la contamination des milieux aquatiques par le ruissellement en aménageant une bande de végétation entre la zone à traiter et le plan d'eau.

PREMIERS SOINS : En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer IMMÉDIATEMENT la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'ingestion**, appeler un centre anti-poison ou un médecin IMMÉDIATEMENT pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. **En cas d'inhalation**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Traiter selon les symptômes.

Le diméthoate est un composé organophosphoré qui inhibe l'activité de la cholinestérase. Les symptômes habituels d'une surexposition aux inhibiteurs de la cholinestérase sont les maux de tête, les nausées, les étourdissements, une sudation et une salivation excessives, l'écoulement nasal et le larmoiement. Dans les cas d'intoxication grave, les symptômes peuvent être des contractions musculaires, une faiblesse, des tremblements, une perte de coordination, des vomissements, des crampes abdominales et la diarrhée. Lorsque l'intoxication constitue un danger de mort, on observe une perte de conscience, de l'incontinence, des convulsions et une dépression respiratoire accompagnée d'une composante cardiovasculaire secondaire. Il faut traiter les symptômes. S'il y a eu exposition, les analyses de la cholinestérase plasmatique et érythrocytaire peuvent donner une idée du degré d'exposition (il est utile, à cette fin, de disposer des données de base). L'atropine, administrée uniquement par injection, est l'antidote privilégié.

Les oximes (comme le chlorure de pralidoxime) peuvent avoir un effet thérapeutique s'ils sont administrés dès les premiers symptômes. Cependant, il ne faut les administrer qu'avec de l'atropine. En cas d'intoxication aiguë grave, administrer les antidotes immédiatement après avoir rétabli la perméabilité des voies respiratoires et la respiration. En cas d'exposition par voie orale, la décision de provoquer ou non le vomissement doit être prise par le médecin traitant.

RINÇAGE ET ÉLIMINATION : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore

2020-0145
2020-02-11

auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

DÉVERSEMENT : En cas de déversement accidentel de CYGON 480 EC INSECTICIDE SYSTÉMIQUE, broser immédiatement l'endroit souillé à l'aide d'une forte solution de savon à lessive ou un savon à la soude caustique – un simple détergent ne suffit pas. Des brossages répétés peuvent s'imposer pour les surfaces de bois uni. Éviter tout déversement sur quelque type de carreaux (tuiles) ou de linoléum.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

®Marque déposée de la Cheminova

MODE D'EMPLOI :

ORNEMENTALE, CULTURE ET USAGES FORESTIERS

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES D'USAGE :

1. CYGON 480 EC INSECTICIDE SYSTÉMIQUE est un véritable insecticide systémique. Un insecticide systémique est absorbé par l'organisme de la plante après le traitement et, comme pour tout produit systémique, il peut provoquer chez des plantes en particulier des réactions imprévisibles ou qui ne sont pas communes à toutes les plantes de la même espèce.
 2. POUR TRAITER AU BON MOMENT pour la suppression des divers parasites, des plantes ornementales, consulter les autorités agricoles locales. En général, on doit faire une pulvérisation suffisante pour bien couvrir les plantes dès l'apparition des insectes ou dès qu'on constate des dommages, à moins d'indication contraire. Éviter toute dose excessive ou pulvérisation hors cible.
 3. Dans le cas d'espèces sensibles à la pulvérisation foliaire, l'expérience démontre que les traitements par bassinage présentent moins de danger à l'égard des plantes pour lesquelles ils sont recommandés. Ne pas effectuer de pulvérisation du feuillage pendant les heures chaudes du jour ou par des températures excessivement élevées.
 4. NE PAS APPLIQUER aux plantes ornementales non mentionnées. Il se peut que CYGON 480 EC INSECTICIDE SYSTÉMIQUE ne leur nuise pas toujours, mais il peut causer des dommages à des plantes en particulier ou dans des endroits donnés.
 5. EN CAS DE DOUTE sur la sécurité à l'égard des plantes, on conseille de pulvériser une branche seulement ou de plonger plusieurs feuilles dans la solution. D'ordinaire, on peut déterminer après trois ou quatre jours s'il y aura des dommages à la plante.
 6. NE PAS PULVÉRISER les espèces suivantes à moins d'avoir fait l'épreuve de la sécurité sur des branches en particulier ou sur des feuilles :

| | |
|----------------------------------|-----------------------|
| Orme d'Amérique | Orme chinois en boule |
| Erable de Norvège | Seringa |
| Févier (à trois épines) Sunburst | Févier Morraine |
- De même pour les autres plantes d'ornement non mentionnées dans le dépliant.
7. On n'a signalé de dommages par le CYGON 480 EC INSECTICIDE SYSTÉMIQUE sur aucun des conifères des espèces couramment cultivées au Canada, à la condition de s'en tenir aux doses recommandées.
 8. Ce produit est toxique pour les abeilles. Restreindre les traitements à la période qui suit le coucher du soleil, alors que les abeilles sont dans la ruche, ou au petit matin avant qu'elles butinent aux champs. Ne pas traiter en pleine floraison des cultures comme la luzerne.
 9. Ne pas utiliser, verser, renverser ni emmagasiner ce produit à proximité d'une source de chaleur ou d'une flamme découverte. Garder hors de la lumière directe du soleil. Expédier et entreposer entre 4°C et 30°C.
 10. Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre fin de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572,1). La hauteur de la rampe d'aspersion doit être ajustée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application au moyen d'un pulvérisateur pneumatique : NE PAS appliquer par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS vaporiser directement au-dessus des plants à traiter. À l'extrémité des rangs et dans les rangs extérieurs, couper l'alimentation des buses pointant vers l'extérieur. NE PAS appliquer lorsque le vent souffle à plus de 16 km/h dans la zone de traitement (d'après la mesure prise hors de la zone de traitement, du côté d'où vient le vent).

Application par voie aérienne : NE PAS appliquer par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre fin de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572,1). Afin de réduire la dérive causée par les tourbillons d'air créés par la turbulence au bout des ailes de l'aéronef. La longueur de la rampe de

pulvérisation occupée par les buses NE DOIVENT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

PRÉCAUTIONS POUR LE TRAITEMENT AÉRIEN (se référer aux sections spécifiques aux cultures) : Exercer une attention particulière lors de l'application aérienne, car les risques dû à la dérive peuvent être plus importants. Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu du façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation : Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef, développé par du Comité Fédéral, Provincial et Territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides*.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées. Ne pas contaminer l'eau lors du nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets. Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive ; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire : Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Protection des insectes pollinisateurs :

Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales. Reportez-vous aux instructions d'utilisation pour les applications spécifiques aux cultures.

Mises en garde propres au produit : Lire attentivement l'étiquette et le livret au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le (204) 233-3461. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes.

2020-0145
2020-02-11

Volume : On doit employer un volume minimal de 30 L de solution de pulvérisation par hectare. Utiliser des pressions de rampe de 235 kpa ou moins. Éviter de placer les buses là où la solution peut entrer dans les tourbillons du bout des ailes.

Zones tampons sans pulvérisation pour protéger les habitats terrestres :

Les traitements localisés à l'aide d'un équipement portatif ne nécessitent pas de zone tampon sans pulvérisation. L'utilisation du mouillage du sol et l'incorporation dans le sol ne nécessitent pas de zone tampon sans pulvérisation. Il faut établir les zones tampons sans pulvérisation définies au tableau 4 qui suit entre le point d'application directe du produit et la limite la plus rapprochée des habitats d'eau douce sensibles sous le vent (lacs, rivières, brouillards, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et milieux humides) ou des habitats marins ou estuariens sensibles.

Si l'on emploie un mélange en cuve, lire l'étiquette de tous les produits entrant dans le mélange et respecter la zone tampon la plus étendue (la plus restrictive) et pulvériser des gouttelettes de la plus grosse taille selon la classification de l'ASAE indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

| Méthode d'application | Cultures | Zones tampons (en mètres) requises pour la protection des: | | | |
|------------------------|--|--|-------------|---|-------------|
| | | Habitats d'eau douce d'une profondeur de : | | Habitats estuariens/marins d'une profondeur : | |
| | | Moins de 1 m | Plus de 1 m | Moins de 1 m | Plus de 1 m |
| Pulvérisateur agricole | Grandes cultures | | | | |
| | Alpiste des canaries (production de semences), lin | 1 | 0 | 1 | 0 |
| | Canola (colza) | 1 | 1 | 1 | 1 |
| | Luzerne (production de fourrage et semences), trèfle (mélilot, violet, alsike), Céréales (blé, avoine, seigle, orge), cultures fourragères (trèfle, graminées, foin, grain), terres non cultivées (rangées de clôtures, bordures de champs sauf à côté des cultures qui ne sont pas enregistrées), pâturages, friche, carthame, soja | 2 | 1 | 1 | 1 |
| | Légumes | | | | |
| | Pois (de grande culture et/ou de conserve) | 1 | 0 | 1 | 0 |
| | Haricots (à rames, mange-tout), betteraves, céleri, aubergine, légumes feuilles (feuilles de betterave, feuilles de navet, chou frisé, laitue frisée, bette à cardes) | 1 | 1 | 1 | 1 |
| | Bok-choï, chicorée, brocoli chinois, chou (chou de bruxelles), poivrons, pommes de terre, tomates | 2 | 1 | 1 | 1 |
| | Choux (Brocoli, chou-fleur) | 2 | 1 | 2 | 1 |
| | Asperges | 3 | 1 | 2 | 1 |
| | Baies | | | | |
| | Bleuet (nain et en corymbe) | 1 | 1 | 1 | 1 |
| | Fraises | 3 | 2 | 3 | 1 |

| Arbres et arbustes ornementaux | | | | | | |
|---|--|---------------------|----|----|----|----|
| Bouleau | | 1 | 0 | 1 | 0 | |
| Buis, pruche, houx (anglais et d'amérique) | | 1 | 1 | 1 | 1 | |
| Arbres de Noël : Sapin baumier, pruche, pin (mugho, rouge, sylvestre), épinette Arbres ornementaux: thuyas, cèdre, genévrier, chêne, pin (mugho, rouge, sylvestre), if, lilas (Syringa spp.) | | 2 | 1 | 2 | 1 | |
| Mélèze | | 3 | 2 | 4 | 2 | |
| Douglas taxifolié (production de semences), Épinette (semenciers et milieux forestiers) | | 10 | 5 | 10 | 5 | |
| Épinette de Sitka (semenciers) | | 15 | 5 | 10 | 5 | |
| Plantes ornementales | | | | | | |
| Azalées, camélias, gardenias, gerberas, glaïeuls, Poinsettias, Rosiers | | 1 | 1 | 1 | 1 | |
| Hémérocailles, fusains, iris | | 2 | 1 | 2 | 1 | |
| Pulvérisateur pneumatique | Vergers | | | | | |
| | Cerises (acides et douces) | Début de croissance | 10 | 4 | 10 | 3 |
| | | Fin de croissance | 5 | 2 | 4 | 2 |
| | Noix d'arbres (Avelinier, noisetier) | Début de croissance | 15 | 5 | 20 | 10 |
| | | Fin de croissance | 5 | 3 | 10 | 4 |
| | Poires | Début de croissance | 15 | 5 | 15 | 5 |
| | | Fin de croissance | 10 | 3 | 5 | 3 |
| | Pêches | Début de croissance | 20 | 10 | 15 | 5 |
| | | Fin de croissance | 10 | 4 | 10 | 4 |
| | Baies | | | | | |
| | Bleuet (nain et en corymbe) | Début de croissance | 4 | 1 | 3 | 1 |
| | | Fin de croissance | 2 | 1 | 2 | 1 |
| | Arbres et arbustes ornementaux | | | | | |
| | Bouleau | Fin de croissance | 1 | 0 | 1 | 0 |
| | Buis, pruche, houx (anglais et d'amérique) | Fin de croissance | 2 | 1 | 2 | 1 |
| | Lilas (Syringa spp.) | Fin de croissance | 3 | 1 | 3 | 1 |

| | | | | | | |
|---------------------------------------|--|-------------------|----|----|----|----|
| | Arbres de Noël : Sapin baumier, pruche, pin (mugho, rouge, sylvestre), épinette Arbres ornementaux: thuyas, cèdre, genévrier, chêne, pin (mugho, rouge, sylvestre), if | Fin de croissance | 4 | 2 | 4 | 2 |
| | Mélèze | Fin de croissance | 5 | 3 | 10 | 4 |
| | Épinette (semenciers et milieux forestiers) | Fin de croissance | 20 | 10 | 25 | 15 |
| | Douglas taxifolié (production de semences) | Fin de croissance | 25 | 15 | 20 | 15 |
| | Épinette de Sitka (semenciers) | Fin de croissance | 25 | 15 | 25 | 15 |
| | Plantes ornementales | | | | | |
| | Poinsettias, Rosiers | Fin de croissance | 2 | 1 | 2 | 1 |
| | Fusains | Fin de croissance | 4 | 2 | 4 | 2 |
| Pulvérisation par voie aérienne | Grandes cultures | | | | | |
| | Alpiste des canaries (production de semences), lin | Voilure fixe | 1 | 0 | 1 | 0 |
| | | Voilure tournante | 1 | 0 | 1 | 0 |
| | Canola (colza) | Voilure fixe | 5 | 1 | 2 | 1 |
| | | Voilure tournante | 3 | 1 | 1 | 1 |
| | Luzerne (production de fourrage et semences), trèfle (mélilot, violet, alsike) | Voilure fixe | 10 | 1 | 5 | 1 |
| | | Voilure tournante | 5 | 1 | 3 | 1 |
| | Céréales (blé, avoine, seigle, orge), cultures fourragères (trèfle, graminées, foin, grain), terres non cultivées (rangées de clôtures, bordures de champs sauf à côté des cultures qui ne sont pas enregistrées), pâturages, friche, carthame, soja | Voilure fixe | 10 | 1 | 5 | 1 |
| Voilure tournante | | 5 | 1 | 1 | 1 | |

| Légumes | | | | | |
|--|-------------------|----|---|-----|----|
| Pois (de grande culture et/ou de conserve) | Voilure fixe | 1 | 0 | 1 | 0 |
| | Voilure tournante | 1 | 0 | 1 | 0 |
| Haricots (à rames, mange-tout), soja | Voilure fixe | 5 | 1 | 5 | 0 |
| | Voilure tournante | 3 | 1 | 1 | 0 |
| Baies | | | | | |
| Bleuet (nain et en corymbe) | Voilure fixe | 4 | 1 | 1 | 1 |
| | Voilure tournante | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Foresterie | | | | | |
| Sapin baumier, pruche, épinette | Voilure fixe | 90 | 0 | 150 | 15 |
| | Voilure tournante | 55 | 0 | 90 | 1 |

* La zone tampon sans pulvérisation de ce produit peut être modifiée en fonction des conditions météorologiques et de la configuration de l'équipement de pulvérisation en accédant au calculateur de zone tampon sans pulvérisation sur le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

RECOMMANDATION SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE : Gestion de la résistance, CYGON 480 EC INSECTICIDE SYSTÉMIQUE, insecticide du groupe 1B. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à CYGON 480 EC INSECTICIDE SYSTÉMIQUE et à d'autres insecticides du groupe 1B. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides : Dans la mesure du possible, alterner le CYGON 480 EC INSECTICIDE SYSTÉMIQUE ou les insecticides du même groupe 1B avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes organismes nuisibles. Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis. Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique. Inspecter les populations d'insecte traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance. Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la Lute intégrée. Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à La Coopérative Interprovinciale Limitée au 1-204-233-3461.

APPLICATIONS SPÉCIFIQUES AUX CULTURES :

À chaque culture, appliquer CYGON 480 EC INSECTICIDE SYSTÉMIQUE dans assez d'eau pour bien couvrir. Répéter les traitements selon le besoin ou comme il est indiqué. À la condition de respecter les instructions de l'étiquette au sujet des intervalles ou délais qui s'imposent avant la récolte.

CULTURES LÉGUMIÈRES :

CYGON 480 EC est TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison. Pour les asperges, NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.

| LÉGUMES | INSECTES SUPPRIMÉS | TAUX DE CYGON 480 EC PAR : | | INTERVALLE REQUIS AVANT LA RÉCOLTE (JOURS) | # MAXIMAL D'APPLICATIONS PAR SAISON | INTERVALLE MINIMAL ENTRE LES APPLICATIONS (JOURS) |
|--|---|-------------------------------|---------------|--|---|--|
| | | 10 L D'EAU | HECTARE | | | |
| Asperge | Puceron de l'asperge | 35 mL | 2,3 L | NA | 2 | 7 |
| | Remarques : Par application terrestre SEULEMENT. Appliquer avec un pulvérisateur à rampe ou pour cultures de plein champ avec 675 L d'eau par hectare. Le diméthoate devrait être appliqué après la récolte seulement, mais s'il est appliqué sur des asperges immatures, ne pas cueillir les asperges pour qu'elles servent d'aliment aux humains ou aux animaux. | | | | | |
| Haricot (à rames, mange-tout) | Pucerons, sauterelles, chrysomèle du haricot, cicadelles, mineuses des feuilles, punaises, acariens, punaise terne | 7-10 mL | 700 mL-1 L | 7 | 2 | 7 |
| | Remarques : Application terrestre ou aérienne. Ne pas servir ni faire paître les fourrages traités. | | | | | |
| Betterave | Punaise terne | 7 mL | 700 mL | 12 | 2 | 7 |
| | Remarques : Par application terrestre SEULEMENT. | | | | | |
| Pak-choï, chicorée, brocoli de Chine | Pucerons | 6-10 mL | 600 mL-1L | 7 | 2 | 7 |
| | Remarques : Par application terrestre SEULEMENT. Utiliser assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Appliquer au feuillage par voie terrestre. Traiter quand il y a des pucerons. | | | | | |
| Choux divers : brocoli, chou de Bruxelles, chou-fleur | Pucerons | 7-10 mL | 700 mL-1 L | Choux de Bruxelles – 21 Brocoli, chou-fleur – 7 | 2 | 7 |
| | Remarques : Par application terrestre SEULEMENT. | | | | | |
| Brocoli, chou-fleur | Thrips | 6-12 mL | 550 mL-1,25 L | 7 | 2 | 7 |
| | Remarques : Par application terrestre SEULEMENT. Appliquer tous les 10 jours à partir de la pomaison. | | | | | |
| Céleri | Pucerons (y compris le puceron de la carotte, le puceron vert du pêcher et le puceron de la digitale) | 7 mL | 700 mL | 7 | 2 | 7 |
| | Remarques : Par application terrestre SEULEMENT. Commencer à traiter 3 semaines après le repiquage. | | | | | |
| Aubergine | Punaise terne | 5-7 mL | 500-700 mL | 7 | 2 | 7 |
| | Remarques : Par application terrestre SEULEMENT. Traiter quand il y a des punaises et que les plantes sont en fleurs. Traiter de nouveau 7-10 jours plus tard s'il y a encore des punaises. Pour le moment propice, consulter les autorités locales. Ne pas traiter quand les abeilles sont en train de butiner. | | | | | |
| Légumes feuillus : Feuilles de betterave, chou frisé, laitue*, bette à cardes, feuilles de navet | Pucerons, cicadelles | 7 mL | 700 mL | Feuilles de betterave – 12 chou frisé, laitue*, bette à cardes, feuilles de navet - 7 | 2 | Feuilles de betterave, laitue*, bette à cardes, feuilles de navet – 7 chou frisé - 15 |
| | Remarques : Par application terrestre SEULEMENT. Utiliser assez d'eau pour couvrir les plantes. | | | | | |
| Pois (de conserve ou de grande culture) | Pucerons | 2,5-3.6 mL | 275-380 mL | 3 | 2 | 7 |
| | Remarques : Application terrestre ou aérienne. Utiliser assez d'eau pour bien couvrir les plantes (100-300 L/ha par voie terrestre ou 10-30 L/ha par voie aérienne). Répéter le traitement au besoin. Ne pas laisser le bétail brouter ni récolter comme fourrage moins de 21 jours après le dernier traitement. | | | | | |
| Piment | Pucerons, larves de mouches | 7-10 mL | 700 mL-1 L | 3 | 2 | 7 |
| | Remarques : Par application terrestre SEULEMENT. | | | | | |
| Pomme de terre, tomate (de plein champs) | Pucerons, cicadelles, punaise terne | 5-9 mL | 550 mL-1 L | 7 | 2 | 7 |
| | Remarques : Par application terrestre SEULEMENT. Demander aux autorités agricoles locales quand traiter. | | | | | |

GRANDES CULTURES :

2020-0145
2020-02-11

CYGNON 480 EC est TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison. Pour la luzerne, le canola, de carthame et de trèfles, NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison. NB. Céréales (blé, avoine, orge et seigle) ne nécessitent pas de directions de précaution de toxicité spécifique pollinisateur.

| GRANDES CULTURES | INSECTES SUPPRIMÉS | TAUX DE CYGNON 480 EC PAR HECTARE | DÉLAIS D'ATTENTE AVANT : LA RÉCOLTE ET LE PÂTURAGE (JOURS) | # MAXIMAL D'APPLICATIONS PAR SAISON | INTERVALLE MINIMAL ENTRE LES APPLICATIONS (JOURS) |
|--------------------------------------|---|-----------------------------------|--|-------------------------------------|---|
| Luzerne (semencière et fourragère) | Pucerons, cicadelles, réduction des larves de charançon postiche de la luzerne, punaises lygus, punaises | 425 mL | 10 jours DAAR et DAAP | 2 | 7 |
| | Mineuses des feuilles | 550 mL | 2 | 1 | NA |
| | Remarques : Application terrestre ou aérienne. Contre les mineuses des feuilles, utiliser au moins 200 L d'eau par hectare par voie terrestre. Ne pas appliquer pendant la floraison. | | | | |
| | Sauterelles-nymphes | 550 mL | 2 | 1 | NA |
| | Sauterelles-adultes ou ailées | 850-900 mL | 10 jours DAAR et DAAP | 2 | 7 |
| | Remarques (Sauterelles) : Application terrestre ou aérienne. Suivre les prévisions provinciales. Appliquer lorsque les sauterelles sont jeunes (aux stades nymphaux 2-4) et qu'il y a des signes de dégâts. Pour de meilleurs résultats, appliquer avant le développement des ailes. En cas de forte infestation, appliquer aussi sur une bande de 15 m le long de la clôture autour du champ. NE PAS APPLIQUER SUR LES CULTURES CONTIGUËS NON HOMOLOGUÉES. Quand la proportion des sauterelles matures ou aux stades nymphaux avancés est élevée et que la densité du couvert végétal empêche la pénétration de la bouillie, utiliser la dose maximale. | | | | |
| Luzerne (semencière seulement) | Punaises lygus, punaises | 1,1 L | 28 | 1 | NA |
| | Remarques : Application terrestre ou aérienne. Appliquer juste avant que la luzerne commence à fleurir. Prévoir au moins 10 jours avant de mettre les abeilles coupeuses de feuilles dans le champ. | | | | |
| Alpiste des Canaries (semencier) | Pucerons | 500 mL | 21 | 2 | 30 |
| | Remarques : Application terrestre ou aérienne. Appliquer lorsque plus de 50 pucerons par épi sont observés entre le stade de l'épiaison et le stade pâteux. | | | | |
| Canola | Pucerons, cicadelles, sauterelles | 850-900 mL | 21 | 2 | 7 |
| | Remarques : Application terrestre ou aérienne. | | | | |
| Céréales (blé, avoine, orge, seigle) | Sauterelles-nymphes, punaise de Say | 550 mL | 35 jours DAAR | 2 | 7 |
| | Sauterelles-adultes | 850 mL-1 L | 14 jours DAAP | 2 | 7 |
| | Remarques (Sauterelles) : Application terrestre ou aérienne. Suivre les prévisions provinciales. Appliquer lorsque les sauterelles sont jeunes (aux stades nymphaux 2-4). Pour de meilleurs résultats, appliquer avant le développement des ailes. En cas de forte infestation, appliquer aussi sur une bande de 15 m le long de la clôture autour du champ. NE PAS APPLIQUER SUR LES CULTURES CONTIGUËS NON HOMOLOGUÉES. Quand la proportion des sauterelles matures ou aux stades nymphaux avancés est élevée et que la densité du couvert végétal empêche la pénétration de la bouillie, utiliser la dose maximale. | | | | |
| | Pucerons (blé, avoine, et orge seulement) | 425 mL | 35 jours DAAR 14 jours DAAP | 2 | 7 |
| | Thrips (blé, avoine, et orge seulement) | 1L | 35 jours DAAR 14 jours DAAP | 2 | 7 |
| | Remarques (Pucerons et thrips) : Application terrestre ou aérienne. Par voie terrestre, utiliser assez d'eau pour bien couvrir les plantes (d'habitude, 110-275 L/ha). Par voie aérienne, utiliser 10 à 30 L d'eau par hectare. | | | | |
| | Cécidomyie orangée du blé, puceron russe du blé (blé seulement) | 1 L | 35 jours DAAR 14 jours DAAP | 2 | 7 |

| | | | | | |
|---------------------------------------|--|--------------|----|---|----|
| | Remarques : Application terrestre ou aérienne. Si la population de cécidomyies persiste après 3-7 jours, faire un deuxième traitement. Utiliser au moins 100 L d'eau par hectare par voie terrestre et au moins 50 L d'eau par hectare par voie aérienne. Pour mieux couvrir les plantes, utiliser un plus grand volume d'eau. En présence de cécidomyies adultes (1 cécidomyie pour 4 ou 5 épis de blé), traiter une fois que 25 % de l'épi est sorti de la gaine, mais avant le début de la floraison. C'est à ce stade-ci que le blé risque d'être attaqué par les femelles pondeuses. Traiter en fin d'après-midi ou en soirée, lorsque la température est supérieure à 15 °C et que la vitesse du vent est inférieure à 10 km/h. Pour mieux pénétrer la culture, utiliser un plus grand volume de bouillie. Pour de bons résultats, il est essentiel de traiter au bon moment. Ce produit est toxique pour les abeilles, donc ne pas en appliquer là où les abeilles butinent ni près des ruchers. Pour plus de renseignements sur les doses et le moment propice au traitement, consulter les autorités provinciales. | | | | |
| Lin | Puceron de la pomme de terre | 430 mL | 21 | 1 | NA |
| | Remarques : Application terrestre ou aérienne. Traiter depuis la fin de la floraison jusqu'au début du stade tige verte. Utiliser assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Utiliser 200 L/ha par voie terrestre ou 11-22 L/ha par voie aérienne. | | | | |
| Pâturages, friche | Sauterelles-nymphes | 550 mL | 2 | 2 | 7 |
| | Sauterelles-adultes | 850 mL-1L | 7 | 2 | 7 |
| | Remarques : Application terrestre ou aérienne. Suivre les prévisions provinciales. Appliquer lorsque les sauterelles sont jeunes (aux stades nymphaux 2-4) et qu'il y a des signes de dégâts. Pour de meilleurs résultats, appliquer avant le développement des ailes. En cas de forte infestation, appliquer aussi sur une bande de 15 m le long de la clôture autour du champ. NE PAS APPLIQUER SUR LES CULTURES CONTIGUËS NON HOMOLOGUÉES. Quand la proportion des sauterelles matures ou aux stades nymphaux avancés est élevée et que la densité du couvert végétal empêche la pénétration de la bouillie, utiliser la dose maximale. Pour la suppression des sauterelles adultes sur le friche, utiliser la dose maximale. Retirer les bovins avant de traiter. | | | | |
| Carthame | Sauterelles (nymphes et adultes) | 550 mL-1 L | 21 | 2 | 7 |
| | Remarques : Application terrestre ou aérienne. Appliquer lorsqu'il y a des dégâts et qu'il y a plus de 15 sauterelles par mètre carré dans la culture. Ne répéter le traitement qu'au besoin. Utiliser assez d'eau pour bien couvrir les plantes. | | | | |
| Soja | Pucerons, bruches des haricots, cicadelles, punaises ternes, punaises lygus | 700 mL-1 L | 30 | 3 | 7 |
| | Remarques : Application terrestre ou aérienne. Employer suffisamment d'eau pour bien couvrir les plantes. Répéter le traitement selon le besoin. Ne pas laisser le bétail paître ou consommer le feuillage traité. | | | | |
| | Tétranyques à deux points | 1 L | 30 | 2 | 7 |
| | Remarques : Application terrestre ou aérienne. Traiter par voie terrestre avec assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Ne pas servir ni faire paître les fourrages traités. | | | | |
| Mélilot, trèfle violet, trèfle alsike | Charançon du mélilot | 850 mL-1,1 L | 28 | 2 | 7 |
| | Remarques : Application terrestre ou aérienne. Ne pas laisser le bétail brouter ni récolter comme fourrage moins de 28 jours après le traitement. | | | | |

CULTURES DE FRUITS :

Sauf indication contraire, ne traiter que par application terrestre. Pour une application terrestre diluée, utiliser la quantité indiquée de CYGON 480 EC INSECTICIDE SYSTÉMIQUE pour 1000 L d'eau sauf indication contraire. Pour les arbres fruitiers (poires, cerises, pêche), appliquer à la dose recommandée ; ne pas dépasser un volume maximal de pulvérisation de 3000 L par hectare, sauf indication contraire. La dose à l'hectare est basée sur l'emploi de 3000 L de bouillie par arbre adulte de 4,5 à 5,5 m de haut. Les arbres plus ou moins grands exigeront peut-être plus ou moins de CYGON 480 EC INSECTICIDE SYSTÉMIQUE. Pour le volume d'eau à utiliser selon la grandeur de l'arbre à traiter, suivre le calendrier provincial. CYGON 480 EC est TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison. Pour les bleuets, cerises, poires et pêches, NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.

| CULTURES FRUITIÈRES | INSECTES SUPPRIMÉS | TAUX DE CYGON 480 EC PAR : | | INTERVALLE REQUIS AVANT LA RÉCOLTE (JOURS) | # MAXIMAL D'APPLICATIONS PAR SAISON | INTERVALLE MINIMAL ENTRE LES APPLICATIONS (JOURS) |
|---|--|-------------------------------|---------|---|---|--|
| | | 1000 L D'EAU | HECTARE | | | |
| Bleuet (nain et en corymbe) | Mouche de l'airelle | 580-825 mL | NA | 21 | 2 | 10-12 |
| | Remarques : Application terrestre ou aérienne. Appliquer une semaine après le mûrissement des premiers fruits, en utilisant assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Ne pas appliquer en traitement foliaire lorsque la température du jour dépasse 25°C. Ne pas utiliser plus de 1000 L de bouillie par hectare. Faire 1 ou 2 applications entre le milieu et la fin de juillet, à 10-12 jours d'intervalle. Peut varier selon la région et la saison. Si on utilise un pulvérisateur à jet porté pour cultures fruitières pour appliquer CYGON 480 EC INSECTICIDE SYSTÉMIQUE, les conditions climatiques doivent être vérifiées régulièrement (toutes les 15 minutes) pendant l'application, parce que la vitesse et la direction du vent, de même que la température de l'air et l'humidité relative, peuvent influencer la pulvérisation des pesticides. La vitesse du vent doit se situer entre 2 et 10 km/h. L'humidité relative ne doit pas être inférieure à 50%. La température ne doit pas dépasser 25°C. | | | | | |
| Cerisier (doux et aigre) | Larves de trypète noir des cerisiers et de trypète de l'ouest | 500 mL | 2,25 L | 21 | Cerisier doux : 1 Cerisier aigre : 2 | Cerisier doux : N/A Cerisier aigre : 14 |
| | Remarques : Par application terrestre SEULEMENT. Traiter au plus tard 6 jours après le piégeage de la première mouche adulte. Appliquer une fois seulement sur les cerises douces avant la cueillette. Pour les cerises aigres, deux applications, à 14 jours d'intervalle, pourraient être nécessaires. | | | | | |
| Avelinier, noisetier | Pucerons | NA | 5 L | 45 | 1 | NA |
| | Remarques : Par application terrestre SEULEMENT. Une seule application par saison ; appliquer dès l'apparition des pucerons. Principalement pour utilisation sur les jeunes plants. | | | | | |
| Poirier | Pucerons, acariens, psylle de poirier | 1-1,25 L | NA | 28 | 2 | 10 |
| | Remarques : Par application terrestre SEULEMENT. Traiter dès l'apparition des insectes, avec assez d'eau pour bien couvrir. Répéter au besoin. | | | | | |
| | Punaises ternes | 625 mL | NA | 28 | 2 | 10 |
| Remarques : Poirier : appliquer à la préfloraison. | | | | | | |
| Pêcher (non en production) | Punaises ternes | 550 mL | 1,75 L | 40 | 2 | 10 |
| | Remarques : Par application terrestre SEULEMENT. Traiter à la phase bouton rose puis à la chute des coques. | | | | | |
| | Pucerons, acariens | 1-1,5 L | NA | 40 | 2 | 10 |
| Remarques : Traiter dès l'apparition des insectes et répéter à un mois d'intervalle ou selon le besoin, avec assez d'eau pour bien couvrir. Une certaine défoliation peut survenir dans des conditions de sol frais et humide et/ou d'assèchement lent pendant et après le traitement. Les arbres risquent le moins d'être endommagés lorsque le traitement se fait le matin, au moment où la température est modérée et que les conditions d'assèchement sont bonnes. | | | | | | |
| Fraisier (en production) | Punaises ternes, pucerons, acariens | 1,25 L | 2,75 L | 7 | 2 | 10 |
| | Remarques : Par application terrestre SEULEMENT. Traiter à l'apparition des premières fleurs puis 10 à 12 jours plus tard. | | | | | |
| Fraisier (non en production) | Pucerons, acariens | 1 L | 2,25 L | 7 | 2 | 10 |
| | Remarques : Par application terrestre SEULEMENT. Pulvériser dès l'apparition des insectes puis à un mois d'intervalle ou selon le besoin, avec assez d'eau pour bien couvrir. | | | | | |

PLANTES À FLEURS :

A moins d'indication contraire, les usages mentionnés sont sous forme de pulvérisations du feuillage et pour les plantes d'extérieur seulement. PAR APPLICATION TERRESTRE SEULEMENT. CYGON 480 EC est TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.

| PLANTES À FLEURS | INSECTES SUPPRIMÉS | TAUX DE CYGON 480 EC PAR : | | # MAXIMAL D'APPLICATIONS PAR SAISON | INTERVALLE MINIMAL ENTRE LES APPLICATIONS (JOURS) |
|-------------------------------|---|----------------------------|--------------|-------------------------------------|---|
| | | 10 L D'EAU | 1000 L D'EAU | | |
| Azalées | Punaises réticulées, mineuses des feuilles, mites (acariens), aleurodes (mouches blanches) | 10 mL | 1 L | 2 | 14 |
| Camélias | Pucerons, mites, kermès du camélia | 10 mL | 1 L | 2 | 10 |
| | Arrosage des feuilles : Faire 2 applications à 6 semaines d'intervalle, la première année, puis des pulvérisations annuelles peu du camélia après le début de la croissance au printemps. Arrosage abondant du sol : Arroser généreusement le sol autour de la base des plantes au début du printemps avec une solution de 60mL de CYGON 480 EC INSECTICIDE SYSTÉMIQUE par 10 litres d'eau pour chaque plante ayant jusqu' à 2m de hauteur. Augmenter la dose proportionnellement pour les plantes plus hautes. | | | | |
| Hémérocailles (lis d'un jour) | Pucerons, thrips | 20 mL | 2 L | 1 | NA |
| Eunonymus (fusain) | Pucerons, kermès | 20 mL | 2 L | 2 | 14 |
| Gardénias | Mouches blanches (aleurodes) | 10 mL | 1 L | 2 | 14 |
| Gerbera | Thrips | 10 mL | 1 L | 1 | NA |
| Glaïeuls | Pucerons, thrips | 10 mL | 1 L | 1 | NA |
| Iris | Pucerons, perceur de l'iris, thrips | 20 mL | 2 L | 1 | NA |
| | Remarques : Pour supprimer le perceur, traiter quand les nouvelles feuilles ont de 12 à 15 cm de longueur. | | | | |
| Poinsettias (à l'extérieur) | Pucerons, aleurodes, co- chenilles, acariens (mites) | 10 mL | 1 L | 1 | NA |
| Rosiers (à l'extérieur) | Pucerons, cicadelles, thrips, acariens (mites) | 10 mL | 1 L | 2 | 10 |
| | Remarques : Appliquer à fond toutes les 4 semaines pendant la saison de végétation. | | | | |

ARBUSTES D'ORNEMENT (À l'extérieur seulement).

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE. CYGON 480 EC est TOXIQUE pour les abeilles. Pour les arbres de Houx et Lilas, éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison. NB. Les arbres de Thuya, Genévrier et If ne nécessitent pas de directions de précaution de toxicité spécifique pollinisateur.

| ARBUSTES D'ORNEMENT | INSECTES SUPPRIMÉS | TAUX DE CYGON 480 EC PAR : | | # MAXIMAL D'APPLICATIONS PAR SAISON | INTERVALLE MINIMAL ENTRE LES APPLICATIONS (JOURS) |
|------------------------------|---|----------------------------|--------------|-------------------------------------|---|
| | | 10 L D'EAU | 1000 L D'EAU | | |
| Thuya | Pucerons, chenilles burcicoles, acariens (mites) | 20 mL | 2 L | 2 | 14 |
| Houx (anglais et d'Amérique) | Acariens (mites), kermès des Hesperides, mineuses des feuilles | 10 mL | 1 L | 2 | 14 |
| | Remarques : Contre la mineuse, traiter au printemps dès l'apparition des mineuses des feuilles adultes ou au début de l'été pour détruire les larves des feuilles infestées. | | | | |
| Genévrier | Pucerons, chenilles burcicoles, cécidomyies, mineuses des feuilles | 20 mL | 2 L | 2 | 14 |
| Lilas (Syringa sp.) | Mineuses des feuilles | 12,5 mL | 1,25 L | 2 | 42 |
| | Remarques : Deux pulvérisations espacées de 6 semaines. Traiter dès l'apparition des signes de mineuses des feuilles ou bien faire le premier traitement au début de juin. | | | | |
| If (taxus) | Acariens (mites), kermès de Fletcher, cochenilles | 20 mL | 2 L | 2 | 14 |
| | Remarques : Contre les kermès de Fletcher, traiter à la fin de juin puis 10 jours plus tard quand les larves sont actives. | | | | |

ARBRES ORNEMENTAUX, DE FORESTIER, ET DE NOËL :

PAR APPLICATION TERRESTRE SEULEMENT (sauf indication contraire). CYGON 480 EC est TOXIQUE pour les abeilles. Pour les arbres de Bouleau, Buis, Cèdre et Chêne, éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison. NB. Les arbres de Noël, Pin Douglas, Pruche, Pin et Épinette ne nécessitent pas de directions de précaution de toxicité spécifique pollinisateur.

| ARBRES | INSECTES SUPPRIMÉS | TAUX DE CYGON 480 EC PAR : | | # MAXIMAL D'APPLICATIONS PAR SAISON | INTERVALLE MINIMAL ENTRE LES APPLICATIONS (JOURS) |
|--|--|-------------------------------|--------------|--|---|
| | | 10 L D'EAU | 1000 L D'EAU | | |
| Bouleau | Pucerons, petite mineuse du bouleau | 5 mL | 500 mL | Pulvérisation Foliaire : 2 Arrosage du Pied : 1 | Pulvérisation Foliaire :42 Arrosage du Pied : s.o. |
| | PULVÉRISATION FOLIAIRE : Pour supprimer la mineuse des feuilles, traiter quand les feuilles se sont déroulées (vers la mi-mai) ; répéter dans la dernière semaine de juin. ARROSAGE DU PIED : Pour supprimer pendant toute la saison, on peut utiliser CYGON 480 EC INSECTICIDE SYSTÉMIQUE une fois au début de mai, quand les feuilles commencent à s'ouvrir. Verser uniformément CYGON 480 EC INSECTICIDE SYSTÉMIQUE non dilué, à la dose de 11 mL par centimètre de diamètre du pied (total cumulatif de tous les pieds), dans de petits trous peu profonds faits avec un instrument pointu sous la couronne de chaque arbre. Boucher les trous avec de la terre. Arroser abondamment juste après avec de l'eau de façon à saturer le système racinaire. Un seul arrosage du pied en mai devrait permettre de supprimer la petite mineuse du bouleau pendant toute la saison. Ne pas faire plus d'un arrosage du pied par saison. Les arrosages du pied peuvent ne pas être efficaces chez les bouleaux nouvellement transplantés qui ne sont pas bien enracinés. Une quantité excessive de CYGON 480 EC INSECTICIDE SYSTÉMIQUE peut abîmer certaines variétés hybrides (p. ex., le bouleau lacinié et le bouleau verruqueux), donc ne pas dépasser la dose conseillée. | | | | |
| Buis | Acariens (mites), mineuses des feuilles, cochenilles | 10 mL | 1 L | 2 | 14 |
| | Remarques : Contre la mineuse, traiter au printemps dès l'apparition des mineuses des feuilles adultes ou au début de l'été pour supprimer les larves des feuilles infestées. | | | | |
| Cèdre | Acariens (mites), mineuses | 20 mL | 2 L | 2 | 14 |
| | Remarques : Contre la mineuse des feuilles traiter au début de mai ou vers la fin d'août. | | | | |
| Arbres de Noël : sapin baumier, épinette, pruche, pin (mugo, rouge, sylvestre) | Pucerons, tétranyques, cochenilles, mineuse de l'épinette, tordeuse des bourgeons de l'épinette | 15 mL | 1,5 L | 2 | 14 |
| | Chenille burcicole, perce-pousse européen du pin, perce-rameau du pin, pyrale des pousses du pin | 20 mL | 2 L | 2 | 14 |
| Pin Douglas (semenciers) | Insectes des cônes (cécidomyie des cônes du Douglas, perce-cône du Douglas, chalcis du Douglas, cécidomyie squamiphage) | 2 L pour 100 L d'eau | | 2 | 10 |
| | Remarques : Dose maximale de 20 L de produit (9,6 kg m.a.) par hectare. Appliquer lorsque les cônes sont au stade pendant ou presque. Pour des résultats satisfaisants, il importe de couvrir au complet les cônes et le feuillage dans la zone de production de cônes de l'arbre). Maximum de deux applications par année. | | | | |
| Pruche | Acariens (mites), kermès, mineuse de l'épinette, tordeuse des bourgeons de l'épinette | 10 mL | 1 L | 2 | 14 |
| Chêne | Kermès doré du chêne | 20 mL | 2 L | 2 | 14 |
| Pin (Mugo, rouge, Sylvestre) | Larves de diprion de le Conte et Neodiprion excitans | 10 mL | 1 L | 2 | 14 |
| | Pucerons, chenilles burcicoles, perce-pousse européen du pin, perce-rameau du pin, pyrale des pousses du pin. | 20 mL | 2 L | 2 | 14 |
| | Remarques : Contre le perce-pousse européen, traiter tôt au printemps, puis à la mi - juin, en mouillant à fond la | | | | |

2020-0145
2020-02-11

| | | | | |
|---|--|----------------------------------|--------------------------|----------|
| | pointe des branches. | | | |
| Épinette Sitka (semenciers) | Charançon du pin blanc | 20,8 L pour 1000 L d'eau | 2 | 10 |
| | Remarques : Dose maximale de 20,8 L de produit (10 kg m.a.) par hectare. Mouiller complètement les pousses terminales jusqu'au point de ruissellement au moment de la ponte (habituellement au cours de la première quinzaine de mai). Maximum de deux applications par année. | | | |
| Épinette (semenciers et usage forestier) | Insectes des graines et des cônes | 10,4 – 20,8 L pour 1000 L d'eau. | 2 (10,4 L) 1 (20,8 L) | 10 NA |
| | Remarques : Dose maximale de 20,8 L de produit (10 kg m.a.) par hectare. Mouiller complètement les parties de production de cônes de l'arbre jusqu'au point de ruissellement quand les strobiles sont fermés et en train de tourner, mais avant qu'ils atteignent la position horizontale. Pour plus de renseignements sur le moment propice au traitement et sur les espèces d'épinettes traitables, consulter l'agent local de lutte antiparasitaire forestière. Maximum d'une application par année. | | | |

ATTENTION : Suppression des insectes forestiers : les oiseaux et la faune des régions traitées peuvent en souffrir.

USAGES RESTREINTS - USAGE FORESTIER

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

NATURE DE LA RESTRICTION : Ce produit doit être employé strictement de la façon autorisée ; se renseigner auprès des autorités locales sur la réglementation applicable aux pesticides au cas où un permis serait exigé.

ATTENTION : Lutte antiparasitaire forestière-ce produit peut nuire aux oiseaux et aux autres animaux sauvages dans la zone à traiter.

USAGE RESTREINT-APPLICATION AÉRIENNE

| ARBRES | RAVAGEURS SUPPRIMÉS | REMARQUES | # MAXIMAL D'APPLICATIONS PAR ANNÉE |
|---------------------------------|---|--|------------------------------------|
| Pruche, épinette, sapin baumier | Acariens, cochenilles, mineuse de l'épinette, tordeuse des bourgeons de l'épinette. | Par voie aérienne, utiliser 1,5 L de CYGON 480 EC INSECTICIDE SYSTÉMIQUE pour 5-20 L d'eau par hectare. Pulvériser uniformément sous forme de gouttelettes fines. Traiter dès l'éclosion des larves. | 1 |

DÉLAIS DE SÉCURITÉ

| Cultures | Activité | Délai de sécurité (jours) |
|--|---|---------------------------|
| Aveline (noisette) | Éclaircissage | 34 |
| | Récolte manuelle, irrigation au moyen de conduites à déplacement manuel | 21 |
| | Toutes les autres activités | 5 |
| Pêcher | Éclaircissage | 32 |
| | Récolte manuelle, irrigation au moyen de conduites à déplacement manuel | 20 |
| | Toutes les autres activités | 3 |
| Poirier | Éclaircissage | 28 |
| | Récolte manuelle, irrigation au moyen de conduites à déplacement manuel | 17 |
| | Toutes les autres activités | 1 |
| Cerisier | Éclaircissage | 20 |
| | Récolte manuelle, irrigation au moyen de conduites à déplacement manuel | 9 |
| | Toutes les autres activités | 12 heures |
| Bleuetier | Récolte manuelle (en corymbe) | 12 |
| | Récolte manuelle (nain) et toutes les autres activités | 12 heures |
| Buis | Éclaircissage | 7 |
| | Toutes les autres activités | 12 heures |
| Pruche, épinette, sapin baumier | Éclaircissage | 13 |
| | Toutes les autres activités | 12 heures |
| Arbres de Noël (sapin baumier, épinette, pruche, pin), pin, chêne, cèdre | Éclaircissage | 18 |
| | Irrigation au moyen de conduites à déplacement manuel | 3 |
| | Toutes les autres activités | 12 heures |
| Douglas taxifolié (semenciers) | Récolte des cônes | 48 |
| | Dépistage | 5 |
| | Classement, lutte contre les animaux, appâtage | 1 |
| Épinette de Sitka (semenciers), épinettes (semenciers et milieux forestiers) | Récolte des cônes | 49 |
| | Dépistage | 5 |
| | Taille manuelle, tuteurage, liage | 27 |
| | Classement, lutte contre les animaux, appâtage | 2 |
| Lilas | Toutes les activités | 15 |
| Houx | Toutes les activités | 12 |
| Hémérocalle, iris | Toutes les activités | 7 |
| Brocoli, chou-fleur | Toutes les activités | 5 |
| Pak-choï, chicorée, brocoli chinois | Toutes les activités | 4 |
| Légumes-feuille (betterave et feuilles de betterave, feuilles de navet, chou frisé, laitue frisée, céleri) | Toutes les activités | 3 |
| Azalée, camélia, gerbéra, glaïeul, poinsettia, rose, chou de Bruxelles, fraise | Toutes les activités | 2 |
| Mélèze | Toutes les activités | 1 |
| Toutes les autres cultures, par bassinage, injection ou chimigation | Toutes les activités | 12 heures |